



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 19 décembre 2022 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux ainsi que Alain Paquin formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Steve Robitaille est absent.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022
3. FINANCES
 - 3.1 Adoption – budget pour l'exercice financier 2023
 - 3.2 Adoption – programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Raymond Paquette, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12736-12-19

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzy et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

3 FINANCES

12737-12-19

3.1 Adoption – budget pour l'exercice financier 2023

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Venise-en-Québec pour l'exercice financier 2023 démontrant des revenus de fonctionnement de 5 800 769 \$, des dépenses de fonctionnement de 6 352 380 \$, des affectations des excédents affectés d'un montant de 551 611 \$, des revenus d'investissement de 1 365 400 \$, des dépenses d'investissement de 2 154 595 \$ et une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté, de l'excédent de fonctionnement affecté ainsi qu'au fonds de roulement de 789 195 \$.

QUE le budget pour l'année 2023 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

12738-12-19

3.2 Adoption – programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 qui démontre des investissements projetés pour l'année 2023 de 2 043 350 \$, de 3 782 800 \$ pour 2024 et de 14 860 000 \$ pour 2025, et ce, pour un total de 20 682 350 \$.

12739-12-19

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire à 19 h 05.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc.,
DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**